



Grandes cultures Avertissement N° 30 – 19 juillet 2016

Fusariose de l'épi des céréales

- Le risque d'infection varie de moyen à élevé pour la grande majorité des sites en régions périphériques.
- [Consultez les cartes pour en savoir plus sur les prévisions liées à la station météo la plus près de vos champs.](#)

PRÉVISIONS DES NIVEAUX DE RISQUE DE LA FUSARIOSE POUR LES CÉRÉALES

Contexte

Le lien Internet situé ci-dessous vous dirige vers les cartes présentant les risques d'infection pour la journée en cours et les jours suivants (jusqu'au 24 juillet), et ce, afin de prévoir et de mieux planifier les interventions, s'il y a lieu. Si le stade de votre culture de céréales se situe entre l'épiaison et la mi-floraison, vous êtes concerné par les niveaux de risque d'infection par *Fusarium* présentés dans ces cartes.

Nous présentons les niveaux de risque qui s'appliquent aux céréales de printemps. Le risque d'infection est présenté pour les régions périphériques et quelques rares localités en zones intermédiaires (voir la page 46 du [Guide RGCP](#) pour la définition des zones).

Le risque d'infection par le champignon causant la fusariose de l'épi des céréales est étroitement associé aux conditions météorologiques présentes lors de l'épiaison et de la floraison. Il est important de consulter les niveaux de risque d'infection issus de la station météorologique la plus près de vos champs concernés.

À compter d'aujourd'hui, le mardi 19 juillet, le risque est généralement moyen ou élevé à presque tous les sites et le risque d'infection devient élevé les 21 et 22 juillet à plusieurs localités. Ce risque a changé par rapport aux prévisions précédentes publiées hier, soit le lundi 18 juillet. Le risque basé sur les nouvelles estimations et prévisions faites en date d'aujourd'hui (19 juillet) est plus élevé que ce qui a été publié hier.

Si le risque annoncé pour une zone est élevé, mais que la majorité des plants ne sont pas dans la fenêtre d'infection, il est inapproprié et même inutile d'appliquer un traitement fongicide. À l'inverse, si un producteur constate qu'une partie de son champ est au stade propice à l'infection et que le risque est modéré, il pourrait être justifié d'effectuer un traitement fongicide contre la fusariose.

Lien vers les cartes et interprétation

Veillez cliquer sur ce [lien](#) pour consulter les cartes représentant les prévisions de risque pour les prochains jours (du 19 au 24 juillet).

Les points de couleur vert, jaune ou rouge qui apparaissent sur les cartes indiquent les stations météorologiques dont les données ont servi à la détermination de l'indice de risque d'infection pour cette station. Les trois couleurs correspondent aux niveaux de risque suivants : **vert pour un risque faible**; **jaune pour un risque modéré**; et **rouge pour un risque élevé**.

Références utiles

Pour obtenir plus de détails sur la fusariose de l'épi des céréales et les fongicides homologués, veuillez consulter les documents de référence suivants :

- [Comprendre la fusariose pour mieux y faire face – Partie 1](#) (vidéo)
- [Comprendre la fusariose pour mieux y faire face – Partie 2](#) (vidéo)
- [Fongicides homologués pour la lutte à la fusariose de l'épi des céréales](#)
- [La fusariose chez les céréales](#)
- [L'épidémiologie de la fusariose de l'épi et les stades d'intervention avec un fongicide](#)

Texte rédigé par :

Yves Dion, Sylvie Rioux et Isabelle Fréchette

[Groupe de travail sur les maladies des grandes cultures](#)

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES GRANDES CULTURES

Isabelle Fréchette, agronome – Avertisseuse
Centre de recherche sur les grains inc. (CÉROM)
Tél. : 450 464-2715, poste 242 – Téléc. : 450 464-8767
Courriel : isabelle.frechette@cerom.qc.ca

Claude Parent – Coavertisseur
Direction de la phytoprotection, MAPAQ
Tél. : 418 380-2100, poste 3862 – Téléc. : 418 380-2181
Courriel : claudio.parent@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Bruno Gosselin et Marie-France Asselin, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document :*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement N° 30 – Grandes cultures – 19 juillet 2016